

BLAUSASC/ LA GRAVE DE PEILLE
INCINÉRATION DE FARINES ANIMALES CHEZ VICAT ?

L'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) de la vache se transmet à l'homme sous une forme de la maladie de Creutzfeldt-Jacob.

La maladie se développe lentement, sans signes cliniques. Aux premiers symptômes, il est déjà trop tard: la bête ou l'homme, sont condamnés.

Elle serait transmise par un prion (une protéine parmi d'autres). On sait qu'en franchissant la barrière d'espèces, la virulence du prion augmente.

Depuis le début de la crise "vache folle" (1996), la vigilance des pouvoirs publics et des éleveurs s'est considérablement renforcée: embargo sur la viande anglaise (pays d'où est partie la contamination), interdiction des farines animales (d'abord pour les bovins puis étendue aux autres espèces), élimination systématique des bêtes malades et du troupeau, mise en place de tests de dépistage systématiques de la maladie...

Aujourd'hui, toutes les carcasses (de bêtes malades ou non) sont transformées en farines animales. Comme elles sont interdites pour l'alimentation des animaux, elles doivent être détruites. Il n'y a plus de "débouché" pour ces farines, et les stocks augmentent. Les usines vouées à leur destruction (essentiellement par incinération) ne suffisent pas à les détruire au rythme de leur production. L'état recherche donc des solutions pour leur destruction.

C'est là que les cimentiers interviennent. Comme nous en avons maintenant l'habitude depuis Lafarge et les Déchets Industriels Spéciaux, leur argument principal est le suivant: aux hautes températures des fours de cimenterie (1300 à 1400°C) tout est détruit, il n'y a donc pas de risque en ce qui concerne les rejets dans l'atmosphère. Or, brûler, ce n'est pas détruire mais transformer, alors les cimentiers ajoutent que les résidus non détruits sont "piégés dans le ciment" (ou la chaux).

Comme ils savent ces projets impopulaires, ils s'abritent derrière des "demandes de l'état", des "économies de matières premières" (carburant).

Tout cela est plus ou moins vrai, tout dépend de la façon dont on interprète les faits.

Toujours est-il que

- l'état subventionne le transport et la destruction des farines animales (l'état c'est nous, c'est donc nous qui payons transport et incinération)

- les farines animales, au bon pouvoir calorifique, servent de combustible de substitution (à la place du coke de pétrole ou du BHV/FHV).

On comprend donc mieux l'"intérêt" de Vicat à "rendre service" à l'état, c'est-à-dire à s'inscrire dans le marché de l'incinération des farines animales: c'est tout bénéfice pour lui (et pour les transporteurs des farines).

Qu'est-ce que cela signifie pour nous ?

- Vicat, comme Lafarge, sont déjà sources de nuisances: paysages abîmés, rejets toxiques divers plus ou moins visibles et plus ou moins bien contrôlés, bruits, tirs de mines, trafic routier par camions qui augmente la saturation et la dangerosité de nos départementales

- le stockage des farines est un gros problème: les silos peuvent exploser assez facilement (des risques sérieux apparaissent dès que la température extérieure atteint les 35°C !)

- le transport de ces farines en est un autre: comment sécuriser les transports? qu'aurait pour impact un accident impliquant l'un de ces camions (incendie, explosion, épandage)? que dire de l'augmentation évidente du trafic des camions?

- les farines "à bas risque" susceptibles d'être incinérées chez Vicat seraient-elles réellement sans danger, c'est-à-dire non contaminées? On sait que les tests de dépistage ne dépistent en gros que les bêtes malades (c'est à dire en phase terminale, la maladie étant déclarée ou à la limite de se déclarer); tous les animaux porteurs du prion maudit ne sont pas détectables par les tests utilisés aujourd'hui : où est le "bas risque"?

Compte tenu de ce qui précède et de la climatologie particulière de nos vallées, nous comprenons vite que, **pour nous, pas de bénéfice: uniquement des frais** (c'est nous qui paierons des frais de transport inutilement élevés: usines de production de farines et centres de stockage sont à des centaines de km de chez nous (plus de 500 !) **et des risques supplémentaires pour notre santé et notre environnement.**

Sachant que l'incinération, comme voie d'élimination privilégiée des déchets est remise en question au plus haut niveau, il apparaît que **aussi bien sur le plan de la gestion politique et économique des déchets, que sur le plan de la situation de nos vallées** déjà assez malmenées et au climat particulier qui empêche l'évacuation des rejets toxiques, **nous ne pouvons que nous opposer avec force au projet Vicat** à Blausasc/La Grave de Peille.

C'est un NON fort et ferme soutenu, nous l'espérons comme en son temps pour le projet Lafarge, **par l'ensemble des populations et de leurs élus.** C'est un NON qui doit faire reculer les pouvoirs publics: **pas d'autorisation pour le projet Vicat !**

Nadine Broch,
ACME - Pays des Paillons
B.P. n°5 - 06391 CONTES